



LITTÉRATURE

JOURNAL DE MONACO

BEAUX-ARTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :	
UN AN.	12 francs
SIX MOIS	6 »
TROIS MOIS.	3 »

POUR TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL
S'adresser, *franco*, à **ELISE LUCAS**, Rédacteur-
Gerant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES.	25 cent. la ligne
RÉCLAMES.	50 »
FAITS MONACO.	1 franc

Monaco, le 12 décembre 1858.

La *Presse* du 30 Novembre rejette d'une façon définitive toute possibilité d'une cession de la Principauté à la Russie, mais elle ajoute sur la situation stratégique du pays et au sujet des villes de Menton et de Roquebrune, des renseignements que nous croyons devoir rectifier.

En admettant la ville de Monaco comme « à peu près inexpugnable du côté de la mer, » elle prétend que quelques pièces d'artillerie établies sur les hauteurs de la *Testa di Can* seraient à même de la réduire en peu de temps.

Testa di Can domine le môle de Monaco, mais l'escarpement et l'élévation de ce pic, le difficile accès d'une position favorable à l'artillerie, font toute une question de la possibilité d'une prompte réduction de la place. Le succès serait plus probable du haut des plateaux de la Turbie, si la distance et la profondeur du bassin qui les sépare de la ville n'étaient pas aussi considérables.

Monaco est encore plus difficile à réduire que Villefranche sa voisine, dont les plateaux dominants sont beaucoup moins élevés et plus rapprochés.

Il ne faut pas oublier que la regarder comme inexpugnable du côté de la mer, c'est reconnaître les trois quarts de son périmètre, car elle ne tient à la terre que par une langue étroite

qu'elle domine, et le rocher qui la défend de toutes parts s'élève de 3 à 400 pieds au dessus du rivage.

La *Presse* assure en outre que les habitants de Monaco pourraient trouver leur avantage à une transaction non pas avec la Russie, mais avec la Sardaigne et qu'ils y gagneraient, « s'il » faut en juger par la prospérité qu'ont acquise » Menton et Roquebrune, depuis le jour où fati- » guées des impôts écrasants qui pesaient sur » elles et minées par l'absentéisme, elles ont » demandé et obtenu leur annexion à la Sar- » daigne. »

Ici, l'erreur est complète.

Menton et Roquebrune n'appartiennent nullement à la Sardaigne. Une sorte de séquestre dont rien n'explique la prolongation, a été mis par le Gouvernement Piémontais sur ces deux villes, à la suite des événements de 1848, et les place dans une position tellement anormale, que nous croyons impossible une plus longue durée de cet état transitoire.

Or, non seulement Menton et Roquebrune appartenant à la Sardaigne en subiraient des conséquences ruineuses, mais encore l'esprit de ces deux villes, où le parti du Prince est bien supérieur à celui d'une neutralité impossible, loin d'être porté à une annexion au Piémont, en serait singulièrement affecté.

Nous nous sommes personnellement convaincu que si quelques habitants de Menton et de Roquebrune se montrent encore disposés à faire retomber sur le Prince actuel

leurs ressentiments d'un passe dont il n'a point à répondre, c'est uniquement dans l'espérance que cette manifestation leur vaudra la tolérance indéfinie de cette position neutre que rien ne justifie et n'autorise.

Du jour où les grandes puissances jetteront les yeux sur cette situation, la certitude d'impôts plus forts que ceux établis par le Prince Charles III dans sa Principauté, celle des charges de la conscription et de l'inscription maritime, enfin la perspective de se voir amoindries comme importance et sacrifiées comme nationalité, frapperont ces deux villes et feront tourner tous les regards vers la main loyale et sagement progressiste qui tient aujourd'hui les rênes du petit Etat.

Terminons par une autre réfutation qui sans avoir directement trait aux renseignements publiés par la *Presse*, complète la rectification que nous venons d'en faire.

Plusieurs journaux français reproduisent une lettre de Turin, qui, pour démontrer l'in vraisemblance d'une vente de la Principauté, s'appuie sur l'impossibilité du port à servir de rade à de grands bâtiments.

Voici des données recueillies et vérifiées par nous, et que l'*Éden* a déjà publiées en partie.

Le port s'ouvre à l'Est sur la mer. On compte 450 mètres d'une pointe à l'autre de son entrée, 500 mètres au fond et dans toute sa largeur et, une longueur de 600 mètres de son rivage à sa sortie.

Sa profondeur est telle que près de deux cents

navires de tout tonnage peuvent s'y abriter facilement. (1)

Le mouillage est un fond de rochers, surchargés de détritiques et recouverts de varechs. Les gros temps qui se sont fait ressentir à son entrée n'en n'ont jamais fait déraiser une ancre.

Des travaux peu dispendieux permettraient sur les deux lignes Nord et Sud de sa longueur, un accostage *bord à quai* à un nombre plus considérable de navires de tout tonnage. Une brise-mer établi au Sud, en tête des ruines Pertinax et s'avancant vers le N. N. E. à cause de la légère obliquité du port, le rendrait aussi sur contre le vent d'Est que contre les autres; nul abri ne pourrait alors rivaliser avec lui.

Le port de Monaco est donc une des plus précieuses sources d'avenir de la Principauté, et sa cession, si elle eût été possible, se fut basée sur les immenses avantages qu'il offre à la navigation.

EUSÈBE LUCAS.

Les journaux allemands nous ont habitués depuis quelque temps à l'inexactitude de leurs renseignements en ce qui concerne l'Italie, mais rien n'égale en bouffonnerie ce qu'on écrit de de Vienne le 30 novembre à la *Gazette des postes de Francfort*.

Selon cette feuille, la Russie a offert au Prince FLOBESTAN (sic) la somme de QUINZE CENT MILLE FRANCS!!!! pour la cession de Monaco, et la Sardaigne s'est déclarée prête à renoncer en faveur du Czar à son droit de de SOUVERAINETÉ (sic) sur la Principauté; de plus, on laisserait au Prince, en toute propriété, le Palais où il réside. — Que de bonté!

Par deux Ordonnances Souveraines en date du 25 novembre, le Prince a nommé M. Louis Bellando, greffier en chef du Tribunal Supérieur et M. Nicolas Bellando, Secrétaire de la Mairie de la ville de Monaco.

DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE DANS LA PRINCIPAUTÉ

C'est en cherchant à acquérir les moyens d'exploiter les richesses du pays que la popu-

(1) Le sondage en a été effectué en 1843 par MM. Le Bourguignon-Duperré et Begat, ingénieurs-hydrographes de la marine française. Les profondeurs suivantes ont été constatées : à son entrée par la pointe Est, à 100^m du fort Antoine (route de Nice) 79 mètres; à égale distance de la pointe Nord ou Elysée-Alberti, 63^m; sur la ligne de ces deux pointes d'entrée : 46^m, 27^m, 29^m, 36^m, 39^m, 41^m. De la tour de la Quarantaine où se trouve le point de relâche, à l'Ouest (fond du port) 42^m, 27^m, 25^m, 24^m, 23^m, 17^m. Le long de la ligne du Nord dont les rochers descendent à pic dans la mer, la profondeur minimum est de 48^m; elle est de 45^m, le long de la ligne du Sud, dont la pente dans la mer est plus allongée et où se trouve le quai de débarquement. Cette profondeur diminue en approchant du fond du port, elle est de 5^m à 70 mètres du rivage.

lisation industrielle de la Principauté peut arriver à réaliser promptement l'avenir que nous lui avons fait espérer.

Nous nous proposons de l'y aider de tous nos efforts, soit en signalant les branches diverses où son activité peut se donner carrière, soit en lui expliquant quel développement elles ont la chance d'atteindre, et nous espérons, en stimulant ainsi son intelligence, la mettre au niveau du mouvement d'affaires et d'idées auquel elle est appelée à prendre part.

Mais en jetant un coup d'œil sur le point de départ de ces conquêtes industrielles, sur la vulgarisation de « l'instruction secondaire, » nous voyons à regret qu'il ne se témoigne aucun empressement à profiter des éléments que la sollicitude du Prince a mis à la portée de tous.

Le 8 juin dernier, après une étude approfondie du Conseil d'Etat, parut une ordonnance ayant pour but d'organiser l'instruction primaire et secondaire dans la Principauté.

Offrir aux adultes un moyen d'acquérir, sans quitter leur famille, soit une éducation complète, soit les connaissances indispensables à l'exercice de toute profession, tel a été le but du Gouvernement de Son Altesse.

L'Ordonnance adopta, à cet effet, un sage plan d'études, et le Comité d'Instruction publique fixa à 5 fr. la rétribution mensuelle de chaque élève.

De plus, aux termes de l'article 8 de l'Ordonnance précitée, le Trésor du Prince se chargea d'acquitter la rétribution des familles pour lesquelles elle serait onéreuse, sur une demande adressée au Gouverneur général.

Malgré ces dispositions libérales, un seul élève s'est présenté depuis le 1^{er} octobre époque où cette Ordonnance a été mise en vigueur?

Il est très regrettable que la réalisation de mesures dont l'utilité est chaque jour plus évidente, n'ait produit jusqu'ici aucun résultat. Si dans l'état actuel de la Société, l'instruction primaire est indispensable à tous, l'instruction secondaire ne l'est pas moins à ceux qui, par leur intelligence, peuvent prétendre à des emplois administratifs ou qui veulent embrasser la carrière des arts, du commerce ou de l'industrie.

Espérons que les parents comprendront l'importance de nos conseils et qu'il aura suffi de mettre sous leurs yeux les avantages d'un cours d'études aussi étendu, aussi sagement établi et surtout aussi peu dispendieux pour qu'ils s'empressent d'en faire profiter leurs enfants.

E. L.

CHRONIQUE LOCALE

On assure que le gouvernement sarde veut obliger le Prince à payer les dépenses occasionnées par les réparations à faire à la caserne, à la suite du violent incendie du mois de juillet dernier.

Cependant cette caserne est exclusivement destinée à loger les troupes de S. M. le Roi de Sardaigne formant la garnison de Monaco, et

d'un autre côté il a été constaté que l'incendie qui a pris naissance dans la cheminée de la cuisine provenait de l'incurie et de la négligence des agents sardes.

Depuis cette époque, une partie de la caserne est dépourvue de toiture et reste exposée à toutes les intempéries de la saison; les pluies torrentielles du mois de novembre ont pu pénétrer sans obstacle dans l'intérieur des bâtiments, et, ce qui est plus grave encore, endommager d'une manière peut être irréparable la magnifique chapelle qui, comme on sait, dépendait autrefois du couvent des Visitandines.

De pareils procédés étonnent de la part d'un gouvernement qui devrait être ami, puisqu'il est protecteur.

Ainsi que nous l'avons annoncé dimanche dernier, rien n'est changé dans la marche de l'établissement des Bains de Monaco; l'administration temporaire qui succède à l'administration Daval, dont la liquidation à l'amiable s'effectue dès aujourd'hui, ne néglige rien de ce qui peut donner la vie au Casino.

Les banques sont posées en permanence à un capital considérable,

Un personnel d'employés des plus capables est à son poste,

Des journaux de tous les pays figurent au salon de lecture.

Un service nouveau d'omnibus vient d'être organisé. On peut maintenant partir de Nice le matin et y retourner le soir. Les ennuis de la douane sont évités, l'Autorité ayant consenti à ce que les bagages des voyageurs ne fussent visités que dans les hôtels.

Très prochainement les habiles solistes de l'orchestre et de charmantes voix se feront entendre dans un brillant concert et nous publions plus loin le programme d'une fête suivie d'une soirée dansante, pour le 19.

On parle d'une prochaine exécution de la magnifique Ode-Symphonie de Felicien David, LE DÉSERT.

Tout fait espérer que le nouvel état de choses sauvegardera l'immense avenir des Bains de Monaco et mettra enfin sur la voie de sa réalisation.

Les échos de Nice se sont demandé s'il ne serait pas possible d'appeler en résidence à Nice l'Orchestre de Monaco.

Ce qui précède doit leur indiquer suffisamment que le service actif du Casino rend inutile tout espèce de projet de ce côté, quel que flattés qu'en soient les artistes qui le composent.

On parle d'une légère modification dans le système postal français. On pourrait insérer dans des lettres, des titres de valeur, pourvu que la somme ne dépassât pas 3,000 fr. et qu'on fit la déclaration sur l'adresse. L'administration des postes serait alors responsable; l'expéditeur devrait payer un droit fixe de 10 cent.

par 100 fr., et le destinataire donnerait un reçu. De plus, on augmenterait de deux grammes le poids de toutes les lettres pour faciliter l'introduction des billets de banque.

NOUVELLES

De la Littérature et des Arts.

On parle d'un concert monstre dans le Palais de l'Industrie des Champs-Élysées, au profit d'une infortune qui restera inconnue. Toutes les cantatrices renommées de notre époque coopéreront à cette œuvre. Jenny Lind s'est déjà engagée, dit-on, à prêter son concours à cette solennité. Entre autres morceaux, on exécuterait un quatuor inédit de Weber, que le fils du célèbre compositeur a déjà envoyé de Dresde. Ce quatuor serait exécuté par M^{mes} Frezzolini, Cruvelli, Jenny Lind et Artaud. On ajoute que M^{me} Frezzolini, depuis son retour d'Amérique, ne s'est encore fait entendre nulle part, sinon chez Rossini.

* *

L'Empereur Napoléon III vient de faire acheter, pour la somme de 4,500 fr., un tableau d'Ary Scheffer représentant la mort de Géricault.

* *

Une dépêche télégraphique, annonçant le grand succès du *Giuramento*, a été adressée à Mercadante par M. le directeur des Italiens, le soir même de la première représentation.

* *

M. A. Granier de Cassagnac termine en ce moment une comédie en cinq actes et en vers, dont le titre est, si nous sommes bien informé : *Le Livre du mariage*.

* *

La commission du diapason, instituée par Son Excellence le ministre d'Etat, a repris ses travaux et tenu deux séances cette semaine. Dans celle de jeudi, plusieurs facteurs d'instruments ont été appelés et entendus.

* *

On vient de représenter à Madrid, au théâtre du Cirque, sous le titre *il Hipocrita*, la traduction du *Tartuffe* de Molière. La censure avait toujours réussi à prohiber cette comédie en Espagne.

* *

Nous ne saurions trop recommander aux touristes l'usage des dictionnaires de poche. Voici un exemple tout récent de leur utilité :

Un anglais cherchait hier ce que signifiait le mot *patrouille*.

Il trouve :

Patrouille : *escouade* marchant la nuit.

Escouade : *détachement*.

Détachement : *dégagement*,

Dégagement : *issue secrète*

d'ou il conclut :

qu'une patrouille est une issue secrète marchant la nuit !

BULLETIN D'ITALIE

TURIN. — M. de Stackelberg ministre de Russie vient d'offrir au Roi de Piémont de la part de sa majesté l'Impératrice mère de Russie quatre vases de malachite valant plus d'un million.

* *

Le duc de Chartres est arrivé à Turin pour entrer à l'Académie militaire. Ses examens ont été très-brillants surtout en mathématiques.

* *

MILAN. — Le fils de Mozart dont nous avons annoncé la mort, laisse au *Mozarteum* un capital de 7,000 florins, deux pianos et toutes les reliques de la famille. Parmi les legs particuliers, M. Taux, maître de chapelle de *Mozarteum* reçoit 1,000 florins et une épingle enrichie de diamans.

* *

NICE — Le grand-duc Constantin et la grande-duchesse sa femme sont arrivés à Nice. Leurs AA. II. ont débarqué à Villefranche et se sont rendues à Nice le même jour.

* *

D'après la législation civile de l'Etat sarde, le mariage contracté en pays étranger, entre un citoyen du royaume et une étrangère, n'est valide que s'il est célébré conformément aux lois de l'église romaine, et cela d'après les articles 64 et 108 du Code civil. L'ancien gouvernement absolu du Piémont avait amené la Confédération suisse à signer un traité en exécution de cette législation étroite et intolérante. Dernièrement un pasteur suisse s'est informé auprès de M. de Cavour si le statut n'avait point modifié cet état de choses. Le président du conseil vient de répondre par l'entremise de M. l'avocat fiscal de Chambéry. La lettre de ce magistrat pose les principes suivants : le gouvernement sarde en vertu du statut qui admet la liberté religieuse n'a point à s'occuper du culte particulier des citoyens. Si des prêtres catholiques refusent de procéder à la publication des bans, ceux-ci doivent être envoyés au maire de la commune d'origine du sujet sarde, et le maire est chargé de les publier civilement ; dans le cas où ce dernier méconnaîtrait son devoir, il faut envoyer les bans au consul sarde à Genève, qui est chargé de faire le nécessaire.

Dans la pensée de M. de Cavour, les mariages mixtes peuvent être célébrés par les ministres du culte que les époux ont choisi. Si le mari est Sarde, il faut envoyer l'extrait du mariage avec le passeport sur lequel l'épouse est inscrite comme sujette sarde ; les enfants nés de tels mariages, qu'ils aient été baptisés par le ministre protestant, sont simplement portés sur le passeport de leur père après le vu de leur extrait de naissance et de baptême ; l'envoyé sarde à Berne a, conformément à ces principes, reçu l'ordre de ne plus mettre sur le permis de mariage délivré par lui, l'ancienne restriction qu'ils doivent être célébrés par un prêtre catholique et les enfants issus de tels mariages élevés dans l'église romaine.

E. LUCAS, Rédacteur—Gérant.

Imp. L. Péleraux à Monaco. (Principauté)

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

du 2 au 9 Décembre 1858.

NICE, b. *St-Roch*, c. Delpiano Jean, mar. div. ID. b. *St-Maurice*, c. Verrando Jh., c. citrons. SESTRI, b. *St-Joseph*, c. Chiossa, div. march. Ste-MAXIME, b. *St-Joseph*, c. Delpiano Jh. vin.

ID., b. *St-Thérèse*, c. Médecin Antoine, vin. CETTE, b. *Conception*, c. Leone Jh. vin.

ID. b. *Belle-Nine*, c. Aicardi Aug, vin.

PORT-MAURICE, b. *Miséricorde*, c. J. m. d. NICE, b. *Providence*, c. Bomone Ange, vin.

Départs du 2 au 9 décembre.

MARSEILLE, b. *St-Maurice*, c. Verrando Jh. caisses citrons.

AOLTRI, b. *Conception*, c. Leone Joseph. vin.

LIVOURNE, b. *Belle-Nine*, c. Aicardi Aug, v.

AGDE, b. *Miséricorde*, c. Gaio J. march. div.

LIVOURNE, b. *Providence*, e. Bomone A., vin

ST-TROPEZ, b. *St-Joseph*, c. Chiossa, div. m.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 5 au 11 Décembre 1858

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.	
	8 h.	2 h.	6 h.		
Decembre	5	9 5	10 »	9 »	Beau
	6	9 8	10 4	9 4	id.
	7	10 »	10 7	9 »	id.
	8	9 5	10 2	9 3	id.
	9	9 5	11 3	9 9	id.
	10	9 »	10 »	9 8	Nuage.
	11	9 4	10 4	9 2	Beau

Programme de la Fête du 19 décembre.

L'administration des Bains de Monaco fait ses préparatifs d'une grande fête qu'elle se propose de donner dimanche 19 Décembre prochain et à laquelle elle invite tous les Etrangers de Nice, Cannes, Menton.

Cette fête destinée à prouver que le Casino de Monaco entre dans une voie de prospérité toute nouvelle, réunira les distractions suivantes :

A 2 heures 1/2 Morceaux d'ensemble exécutés par l'orchestre du Casino.

A 5 heures grand diner dans la Salle de réunion.

A 7 heures illumination sur la place du Palais.

A 9 heures feux de Bengale. — Après le feu d'artifice, grande soirée musicale et dansante dans la Sal de Bal.

La Maison Loupias de Nice mettra à la disposition du Casino et des Etrangers qui se rendront à Monaco des voitures de famille à 5 places, pour 7 fr. par personne aller et retour le dimanche ou le lundi suivant.

S'adresser au Bureau des Messageries Générales avant le dimanche 19 décembre.

(Vient de paraître)

En vente chez Madame Cendrier, Editeur de musique du CONSERVATOIRE, 41, faubourg Poissonnière, Paris.

SALTARELLE

pour flûte avec accompagnement de Piano

PAR

EUSÈBE LUCAS

A MONACO

HOTEL ET RESTAURANT DES BAINS

Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au *Restaurant des Bains* tenu par Marius Boyer.

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR
GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Établissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

Bureau de l'OMNIBUS de Nice à Monaco

En vente chez **PAULIN** et le **CHEVALIER**, éditeurs.

Rue Richelieu, 60.

ATLAS UNIVERSEL

Physique, Historique et Politique,
DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE
donnant les cartes générales et détaillées des parties du monde
dessiné par A. H. DUFOUR et gravé par CH. DYONNET
40 CARTES de 0, 50 sur 0, 76.
PRIX de chaque Carte avec sa notice : en noir, 2 fr. 50; coloriée 3 fr.

CAHIERS D'UNE ÉLÈVE DE SAINT-DÉNIS

COURS D'ÉTUDES COMPLET ET GRADUÉ

pour les élèves des deux sexes
par deux anciennes élèves de la maison de la *Légion d'honneur* et
M. L. BAUDE, ancien professeur au collège Stanislas.
Pouvant suppléer tous les livres qui se rapportent aux diverses parties
de l'instruction -- divisé en six années et 13 semestres.

UN VOLUME PAR SEMESTRE

Rue Richelieu, 60.

Bureaux de l'ILLUSTRATION

ALPHONSE KARR.

LES GUÊPES

REVUE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

des événements contemporains.

Une livraison de 32 pages chaque lundi

*Format de la dernière édition des anciennes
GUÊPES*

ON S'ABONNE A NICE. — Place du Jardin-Public, 8, aux Magasins de vente et d'exposition des produits de la ferme de M. A. Karr.

Prix de l'abonnement :

Un N°	4 Fr.
Un mois (4 N°s)	3 »
Trois mois	8 »
Six mois	15 »
Un an	25 »

BAINS DE MONACO

SAISON D'HIVER

Journaux de tous pays

PRÈS NICE

entre **GÈNES** et **MARSEILLE**

**OUVERTS
TOUTE L'ANNÉE**

Fêtes, Bals, Concerts.

Le climat exceptionnel de Monaco, ses orangers, ses citronniers, ses palmiers, ses aloès en plein champ, sa proximité de la belle ville de Nice, rendez-vous d'hiver de la haute aristocratie, en font un délicieux séjour.

LES BANQUES DE TRENTE ET QUARANTE ET DE ROULETTE
sont posées en permanence de 11 heures du matin, à 11 heures du soir à un capital considérable,
avec le demi refait seulement au 30 et 40 et un seul ZÉRO à la Roulette,
Ce qui donne un avantage de 50 pour cent sur Baden, Spa, Ems, etc.

Un orchestre d'artistes de Paris sous la direction de M. HERMANN se fait entendre deux fois par jour dans les salons de la place du Palais.

ITINÉRAIRE : Chemin de fer de Paris à Marseille ; de Marseille à Nice, par le bateau à vapeur tous les mercredi et samedi, ou par les Messageries impériales et générales deux départs par jour.

*Tous les jours à 8 heures du matin départ de l'Omnibus de Nice à Monaco. — Retour à Nice le même jour à 5 heures du soir.
S'adresser aux Messageries Générales, Hôtel des Étrangers.*